

DÉCLARATION DE REVENUS 2026

LUC LEESCO, EXPERT-COMPTABLE, PARTENAIRE DE FNI COMPTA



Comprendre votre impôt pour mieux le piloter

Sans surprise, la période des impôts revient chaque année avec les beaux jours. Afin de ne pas "subir l'impôt", pourquoi ne pas essayer d'en comprendre le mécanisme pour mieux en tirer parti.

De la saisie au calcul

De nombreux professionnels remplissent consciencieusement leur déclaration, cliquent sur "Signer et envoyer"... et attendent l'avis d'imposition comme on attend les résultats d'une prise de sang. Un peu d'anxiété, beaucoup de fatalisme. Or comprendre le mécanisme de calcul, c'est reprendre la main. C'est ce que nous vous proposons dans cet article étape par étape.

1/Revenus catégoriels imposables

• **Revenu brut global.** La première grande étape consiste à renseigner tous vos revenus avant abattement dans chaque catégorie : salaires, BIC, BNC, BA, revenus fonciers, rentes, etc. Les abattements forfaitaires, comme 10 % sur les salaires, seront calculés automatiquement par les impôts, à moins que vous n'optiez pour la déduction des frais réels. Les déficits professionnels s'imputent sans limite sur le revenu global tandis que les déficits non professionnels ne peuvent, sauf exceptions prévues par la loi, s'imputer que sur les revenus d'une même catégorie ou sont reportés sur les années suivantes. Nota : certains revenus même exonérés doivent être déclarés pour le calcul de votre revenu fiscal de référence.

• **Revenu net global.** De ce premier total sont ensuite soustraites les charges déductibles telles que pensions alimentaires versées,



CSG déductible sur revenus fonciers, primes versées sur un plan d'épargne retraite individuel (PER) etc.

Revenu net global = revenu brut global - charges déductibles

2/Le barème 2026 - Revenus 2025

La seconde grande étape porte sur les parts fiscales et le calcul du quotient familial, à savoir le revenu net imposable divisé par le nombre de parts affectées à chaque foyer fiscal selon la formule :

Quotient familial = revenu net imposable / nombre de parts fiscales.

Tranches de revenu (par part)	Taux
Jusqu'à 11600 €	0 %
De 11601 € à 29 579 €	11 %
De 29 580 € à 84 577 €	30 %
De 84 578 € à 181 917 €	41 %
Au-delà de 181 917 €	45 %

3/Calcul de l'impôt brut

L'impôt se calcule par tranche dont les montants sont revus chaque année.

Exemple d'un foyer avec 1 enfant (2,5 parts) :

quotient familial : 24 000 €

Tranche 1 (jusqu'à 11 600) : $11\,600 \times 0\% = 0$

Tranche 2 (de 11 601 à 24 000) : $(24\,000 - 11\,600) \times 11\% = 1\,364$

Total : 1 364 € par part.

L'impôt brut est de 3 410 € ($1\,364 \times 2,5$).

L'avantage fiscal résultant de l'application du quotient familial est plafonné à **1807 €** par demi-part supplémentaire pour 2026. En d'autres termes, la différence entre l'impôt calculé avec 2 parts (un couple) et celui calculé avec 2,5 parts ne doit pas dépasser 1807 €. On y ajoute les impôts calculés à un taux particulier pour certains revenus comme les plus-values à long terme ou les revenus de capitaux mobiliers (RCM, 12,80 %), les revenus de brevets et droits d'auteur (10 %)...

4/Calcul de l'impôt net

Pour calculer l'impôt net, l'administration va défalquer les réductions et crédits d'impôts déclarés.

Une réduction d'impôt (RI) vient en déduction du montant de votre impôt dû. Si ce dernier



Erreur classique : taux marginal d'imposition (TMI) versus taux moyen : votre TMI est le taux du dernier euro gagné. C'est l'indicateur pour évaluer l'intérêt d'une décision fiscale (PER, arbitrage flat tax ...). Votre taux moyen, lui, représente la charge fiscale réelle sur l'ensemble de vos revenus. Pour un célibataire avec 60 000 € de revenu net imposable (1 part), le TMI est de 30 %, mais le taux moyen est de 16 % : un écart considérable.

est inférieur à la réduction, elle ne vous sera pas restituée. Ex. de RI : souscription au capital de PME ; enfant au collège, lycée, enseignement supérieur ; dons (7UD : 75 % et 7UF 66 %) ; investissements locatifs...

Un crédit d'impôt (CI) vient également minorer votre impôt, mais à la différence d'une réduction d'impôt, il vous est versé si votre impôt est inférieur. Ex. de CI : famille, Cesu...

5/Petits réglages de dernière minute

Même une fois la campagne de déclaration lancée, il n'est pas trop tard pour ajuster certains curseurs. Ces arbitrages de dernière minute peuvent impacter de manière significative le montant de votre impôt net. Prenez le temps de simuler les options suivantes.

• **Arbitrage "Enfants majeurs"** : faut-il rattacher votre enfant de moins de 21 ans (ou 25 ans s'il est étudiant) à votre foyer fiscal pour bénéficier d'une demi-part supplémentaire ?

• **Option pour le barème progressif (revenus financiers)** : il peut être plus rentable de renoncer à la Flat Tax en fonction de votre TMI.

• **Fiscalité immobilière** : si vous percevez des revenus fonciers, vérifiez si le régime "micro-foncier" (abattement forfaitaire de 30 %) est plus avantageux que le régime réel. Ces choix constituent les dernières retouches de votre déclaration. Une fois ces cases cochées, vous aurez fait le maximum pour l'année écoulée. Mais pour ne plus dépendre de ces réglages d'urgence, il est temps de passer à une gestion plus proactive.

6/Signez c'est parti !

Il est toujours préférable de déposer dans les délais, même une déclaration incomplète, quitte à apporter ultérieurement les précisions nécessaires. En remplissant ainsi vos obligations déclaratives dans les délais, vous éviterez une majoration de 10 % et pire encore, la taxation d'office (T0) qui aurait tôt fait de vous ruiner.

Zones	Départements	Date limite en ligne
Zone 1	01 à 19 et non-résidents	jeudi 21 mai 2026 à 23h59
Zone 2	20 à 54 (dont Corse)	jeudi 28 mai 2026 à 23h59
Zone 3	55 à 974/976	jeudi 4 juin 2026 à 23h59

Nouveautés 2026

► **Barème revalorisé de +0,9 %**. Les seuils des tranches augmentent de 0,9 % pour neutraliser l'effet de l'inflation. Un gain modeste mais automatique.

► **Réforme de l'assiette sociale des travailleurs indépendants**. Grande nouveauté technique 2026 : une nouvelle rubrique "travailleurs indépendants" a été ajoutée dans votre liasse fiscale 2035-B. Elle sert à calculer la nouvelle assiette sociale unique. La régularisation des cotisations 2025 et les cotisations provisionnelles 2026 sont calculées sur cette base dès l'ouverture de la campagne.

► **Taux individualisé du prélèvement à la source - couples**. Depuis septembre 2025, le prélèvement à la source est individualisé par défaut pour les couples mariés ou pacsés : chaque conjoint se voit appliquer un taux correspondant à ses propres revenus.

► **CSG : deux taux au lieu d'un**. La LFSS 2026 distingue désormais deux taux de CSG sur les revenus du patrimoine : 10,6 % (taux de droit commun sur les plus-values mobilières notamment) et 9,2 % dérogatoire (revenus fonciers, certains produits de placement). La flat tax passe mécaniquement de 30 % à 31,4 %.

► **Dons "Coluche" : plafond doublé à 2 000 €**. Le plafond de la réduction d'impôt à 75 % pour les dons aux organismes d'aide aux personnes en difficulté (Restos du Cœur, Secours populaire...) passe de 1 000 € à 2 000 € (dons effectués depuis le 14 octobre 2025).

► **PER : fin de déduction après 70 ans**. Depuis le 1^{er} janvier 2026, les versements sur un plan d'épargne retraite (PER) effectués après 70 ans ne sont plus déductibles du revenu imposable.

► **Crédit impôt véhicule électrique : terminé**. Le crédit d'impôt pour les bornes de recharge a pris fin le 31 décembre 2025. Si vous avez installé une borne en 2025, pensez à bien déclarer la dépense : c'est votre dernière chance.

Votre avis d'imposition sera disponible entre le 24 et le 31 juillet 2026.

7/Ne plus subir

Comprendre le calcul de votre impôt est une première étape indispensable, mais la finalité reste de **reprenre les commandes** de votre fiscalité. Plutôt que de découvrir le montant de votre imposition une fois l'année close, adoptez une posture de **pilote de votre activité** en suivant ces quatre étapes clés :

• **Fixez-vous des objectifs personnels** : déterminez vos besoins de revenus et vos projets à court et moyen terme.

• **Anticipez avec un budget professionnel prévisionnel** : ne naviguez pas à vue ; projetez vos recettes et vos dépenses.

• **Adaptez vos options** : en fonction de vos résultats prévisionnels, ajustez vos choix fiscaux et sociaux (arbitrages PER, passage à l'IS, option pour frais réels, etc.).

• **Optimisez avec justesse** : assurez-vous de bénéficier de tous les avantages auxquels vous avez droit, tout en écartant les dispositifs inutiles ou disproportionnés par rapport au bénéfice réel attendu.

8/L'audit annuel d'optimisation : anticiper pour agir

C'est précisément tout l'enjeu de l'**audit annuel d'optimisation** que vous propose **Vite Ma Compta dès le mois de juin**. À cette période, l'année est suffisamment engagée pour avoir une vision claire de votre trajectoire, tout en vous laissant le temps nécessaire pour appliquer vos décisions avant le 31 décembre. En faisant ce choix aujourd'hui, vous aurez la satisfaction, lors de votre prochaine déclaration l'année prochaine, de constater l'**impact réel et mesuré** de vos décisions. C'est la meilleure motivation pour tout entrepreneur libéral : transformer l'impôt, d'une charge subie en un indicateur de réussite maîtrisé. ●